

Présents : Mr le maire Michel Landrein, Mrs J.J Soumille, J.P Barolle, J.D Bozzo R Félix et Mmes M Legras-Plazanet, C Granges, S Redon et S Crouzet.

Absences excusées : Mme M Diaz- Félix et Mr B Vallon avec procurations

1- Délibération pour donner **l'autorisation à Mr le Maire de liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissements autorisées à hauteur de 25% du précédent budget** en attendant le vote du budget communal 2024.

Le conseil municipal vote et autorise à l'unanimité le règlement de nouvelles dépenses éventuelles d'investissements

2-Délibération pour signer une nouvelle **convention d'assistances techniques dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement avec le Département (SATESE – SATAA et SATEP)**

Ces offres d'assistances techniques sont proposées pour une durée de 3 ans renouvelables et offrent une assistance à l'exploitation des systèmes de l'eau potable et assainissement collectif ainsi qu'à l'ingénierie des ouvrages.

Adhésion fixe de 50 € annuelle + participation selon l'assistance sollicitée par la commune

Selon le code général des collectivités Territoriale, la commune est éligible à cette offre. Le conseil, après délibération, vote avec 10 voix et 1 abstention et autorise Mr le Maire à solliciter cette assistance.

3-Délibération concernant une demande d'aide à l'Agence de l'eau et au Département pour les travaux et études **d'alimentation en eau potable et l'interconnexion » Cluac- Le Village », plus le renforcement de l'unité de Distribution de l'eau potable du village.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette demande d'aide.

4-**Installation de réserves d'incendies :** Délibération pour une demande de subvention auprès de l'Etat, pour l'aménagement de 3 réserves d'incendies pour la protection des habitants et des biens à Mounens, à Lapras et à Cluac

La totalité du coût du projet est évalué à 41 615,98 HT et peut être aidé à hauteur de 30% du prix par le Fond Vert et 40% par la DETR (Etat).

Cette demande de subvention est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

Divers : - Le temple de Lapras : un questionnaire est à remplir en ligne par les habitants de notre Commune concernant la reconversion de l'ancien temple avec le lien suivant : <https://forms.gle/u1LVnR4HKM4yLdXu5>

Une réunion publique permettra à tous de s'exprimer, Monsieur Le Maire nous en précisera la date.

- Le bar -restaurant à Lapras est proposé à la location et cherche un gérant.
Avis aux candidatures.

Fin de séance à 20h

